



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Département des Examens et Concours**

**Bureau des examens post-bac
DEC 2.2**

Lille, le 8 janvier 2021

Affaire suivie par :

Aurélie HURAUT
Tél : 03 28 37 16 22
Mél : aurelie.huraut1@ac-lille.fr

La rectrice de région académique,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

à

Yves CAUSSE
IA-IPR STI
yves.causse@ac-lille.fr

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie
Mesdames et Messieurs les chefs de
service - Division des examens et
concours

144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

Monsieur le directeur du SIEC

Monsieur le directeur du CNED

Objet : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) - session 2021

« Fonderie »

Références :

- Code de l'éducation article D643-1 à D643-35 portant règlement général du brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 16 février 2016, portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Fonderie ».

J'ai l'honneur de vous informer que l'académie de LILLE est chargée de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « **Fonderie** » pour la session **2021**.

Vous trouverez ci-après, sous forme de fiches, les informations utiles à l'organisation des épreuves, et sous forme d'annexes les documents supports utiles à l'évaluation du candidat.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie Valérie CABUIL

Paul-Eric PIERRE